

# Pour un cacao sans déforestation : options politiques

Frédéric Amiel, Yann Laurans (Iddri)

La culture du cacao fait partie, avec l'huile de palme, le caoutchouc ou le soja, des commodités alimentaires régulièrement ciblées pour leur contribution à la déforestation tropicale. Ces dernières années, entreprises et gouvernements ont multiplié les annonces promettant une évolution des pratiques vers un secteur plus durable avec un objectif « zéro déforestation ». Mais la plupart de ces initiatives sont exclusivement concentrées sur la question des techniques agricoles mises en œuvre par les producteurs de cacao. Compte tenu de la spécificité des grands cycles du cacao, documentée de longue date, il est nécessaire d'envisager la question de l'impact de la filière cacao/chocolat sur la biodiversité au niveau de l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'objet de ce *Document de propositions* est, à partir des résultats d'une recherche menée en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), de proposer un résumé des constats et des pistes d'action politique, à destination des autorités des pays de production et de consommation, de la coopération technique et politique, et des entreprises du secteur, pour permettre au secteur du cacao-chocolat de faire face, de manière durable, à la demande qui continue de croître et qui pourrait, sinon, provoquer de prochains « booms » de production et de déforestation dans les pays encore dotés d'un capital naturel important.

## MESSAGES CLÉS

L'agroforesterie n'est pas une solution technique miracle qui permettrait de planter des cacaoyers sur des surfaces forestières sans perdre le capital naturel des forêts tropicales. L'agroforesterie complexe peut être soutenue lorsqu'elle se pratique et là où elle se pratique déjà dans une optique et sur un segment de marché « de qualité ».

Là où le cacao est implanté, et notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest qui sont allés au bout d'une déforestation quasi totale de leur territoire, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, des enjeux subsistent pour la restauration du verger, la production biologique, la restauration et la compensation forestières.

Pour éviter de prochains booms du cacao dans des pays forestiers, une action sur la chaîne de valeur serait indispensable, et elle pourrait viser à relocaliser le stockage dans les pays de production, afin, en dé-massifiant cette étape, d'encourager le développement de filières de qualité et équitables.

Les labels et certifications ne sont pas intrinsèquement inefficaces : s'ils représentaient une part de marché significative, assureraient une rémunération nettement augmentée des producteurs, et exigeaient de véritables conditions quant à la déforestation, ils pourraient constituer une part de la solution. L'action pourrait viser à soutenir ces initiatives en leur permettant de dépasser leurs limites actuelles.

Enfin, les engagements volontaires d'entreprises sont restés, sauf exceptions, vagues et invérifiables. Dans la dynamique d'engagements d'entreprises aujourd'hui en germe en préparation du futur cadre post-2020 de la Convention sur la diversité biologique, il est à espérer que le mouvement aille vers des engagements « SMART », c'est-à-dire pertinents et mesurables.

## **1. DANS QUEL CAS L'AGROFORESTERIE PEUT-ELLE ÊTRE UNE SOLUTION VIABLE CONTRE LA DÉFORESTATION ?**

---

En réponse aux impacts de la culture du cacao sur les forêts tropicales, l'une des solutions souvent avancées est la pratique d'une forme « d'agroforesterie ». Le principe en est simple : le cacaoyer étant lui-même un arbre tropical, dont la culture et la productivité ne sont pas incompatibles avec l'ombrage procuré par d'autres arbres, il est envisageable de produire du cacao en association avec une certaine quantité de ces autres arbres, limitant ainsi la réduction du couvert forestier.

Ce principe simple recouvre cependant des réalités variées et contrastées. Il est en effet possible de désigner comme *agroforêts* des parcelles aussi diverses que, à un extrême, de simples vergers de cacao, auxquels on ajoute quelques arbres fruitiers ou fournissant du bois d'œuvre en bordure des parcelles, ou, à l'autre extrême, des forêts relativement complexes, conservant la quasi-totalité de leurs « étages » de végétation, et au sein desquelles des cacaoyers sont implantés. Le bilan, pour la biodiversité, de ces différentes pratiques, n'a été que très peu étudié. Tout au plus, à partir d'études portant sur les différentes parties de l'écosystème (sols, faune, flore), est-on en mesure de caractériser les niveaux de préservation de la biodiversité associés au modèle « plein soleil » et au modèle « sous ombrage », mais sans distinction des différents systèmes agroforestiers possibles au sein de cette deuxième très vaste catégorie.

Les résultats d'une revue de la littérature montrent un fort contraste entre des pratiques de culture en plein soleil, dont les conséquences sont sévères pour la biodiversité, et les pratiques sous ombrage, plus protectrices, mais dont les résultats sont loin d'être comparables avec la biodiversité présente dans les zones de forêt naturelle, particulièrement du point de vue de la diversité spécifique des arbres (Amiel *et al.*, 2019). En outre, selon les systèmes considérés, la réalité de la biodiversité présente dans les systèmes agroforestiers sous ombrage se situe quelque part entre les valeurs du cacao plein soleil et celles du cacao sous ombrage.

Ainsi, quel que soit le modèle de culture considéré, les plantations cacaoyères ne peuvent prétendre rivaliser avec les écosystèmes forestiers, en termes de biodiversité. Dans le cas où le verger de cacao s'étend sur une région forestière, il n'est donc pas possible de compter sur un cacao « zéro déforestation », même lorsqu'il est issu d'une plantation agroforestière. Les seules possibilités, pour préserver la biodiversité, pointent alors vers d'autres types de solutions : la réutilisation de terres déjà cultivées (y compris le renouvellement de vergers vieillissants), la restauration et la compensation forestières, la réduction du volume de production compensée par une amélioration de la qualité, enfin l'accroissement des rendements des parcelles déjà cultivées lorsqu'il peut se faire sans engrais et pesticides.

Mais pour que ces solutions soient envisagées par la filière, il est nécessaire au préalable que la solution de la déforestation ne soit plus accessible. Dans le cas contraire, il reste et il restera

toujours plus rentable de s'approprier des terres publiques forestières pour y implanter du cacao, profitant ainsi de la « rente forestière » (Ruf, 1987). Pour stopper la déforestation importée du fait du chocolat, les importateurs, les bailleurs de l'aide au développement et les autorités des pays concernés peuvent et doivent donc adopter une politique stricte zéro déforestation qui exclut tout cacao issu d'une zone de forêt classée, et tout cacao issu d'une zone déforestée, même légalement, après 2016.

Les politiques d'aide au développement du secteur devront donc être adaptées selon les zones de production : en Afrique de l'Ouest, soutien à la restauration de la biodiversité dans les cacaoyères, plutôt qu'un recours à l'agroforesterie simple ou minimale comme aujourd'hui, qui ne permet pas de compenser la déforestation ; en Amérique latine, renforcement des filières « vertueuses », et notamment des formes d'agroforesterie complexes associées à un bon niveau de biodiversité ; en Afrique centrale, appui à la délimitation entre zones forestières, à placer hors production, et zones agricoles où la production pourra se développer.

## **2. QUELLES OPPORTUNITÉS POUR UNE RESTRUCTURATION DURABLE ?**

---

Le cacao étant devenu un produit mondialement standardisé, les standards de marché ne peuvent porter que sur des caractéristiques précises et limitées du produit, essentiellement le bon état des fèves et la qualité de la préparation (fermentation et séchage), à l'exclusion de critères de qualité gustatifs ou portant sur les modes de production associés. Les premières conséquences pour le marché de cette comoditisation sont résumés ainsi par Daviron et Vagneron (2011) : (1) un échantillon de produit est similaire à un autre échantillon ; (2) un échantillon est donc absolument substituable à un autre sur le marché.

Pour les industriels du secteur, cela offre l'avantage d'une part de pouvoir rechercher le meilleur prix sur un marché concurrentiel parmi différents producteurs proposant des produits identiques (ou jugés tels), d'autre part de garantir un approvisionnement continu des unités de transformation de grande capacité dans lesquelles ils ont pu investir, et dont la rupture d'approvisionnement représenterait un manque à gagner important.

Le corollaire de ces avantages économiques est qu'en raison de la taille des unités de transformation dans le secteur du broyage, il devient impossible de distinguer, dans les flux de matière, la production des différents producteurs, et de valoriser d'autres caractéristiques du produit, comme ses qualités organoleptiques, son terroir ou encore l'impact des modes de production sur l'environnement (sauf bien sûr dans le cas de filières marginales de grande qualité comme le chocolat fin, ou dans une certaine mesure sur le marché des produits certifiés, voir *infra*.)

La chaîne d'approvisionnement du cacao présente donc une forme caractéristique de « goulot d'étranglement », avec d'un

côté plus de 5 millions de producteurs dont la plupart exploitent quelques hectares de cacaoyères, en aval des millions de consommateurs potentiels et, en milieu de chaîne, quatre entreprises qui détiennent les deux tiers des capacités de broyage et une dizaine d'entreprises qui se partagent la moitié de la vente au détail de confiserie.

Ces éléments sont constitutifs d'une filière dans laquelle la priorité de tout le segment central, qui concentre la matière première et redistribue les produits transformés, est la quantité et l'uniformité du produit, au détriment de sa variété gustative, et de la ségrégation effective selon les conditions de production environnementales et sociales. D'une part, les acteurs qui dominent le marché sont dans l'incapacité de modifier leurs pratiques en raison d'investissements importants qui contraignent leur modèle de gestion sur le long terme ; d'autre part, les petits et moyens acteurs ne parviennent pas à débloquer les capitaux suffisants pour mettre en place des filières de transformation concurrentielles qui permettraient de développer un modèle différent. Seuls subsistent quelques acteurs spécialisés dans le chocolat fin ou les marchés de niche (équitable, bio) qui parviennent à maintenir des filières marginales, mais au prix d'un surcoût important pour l'ensemble des opérateurs.

Améliorer la traçabilité du cacao pourrait passer par une forme de relocalisation des stocks dans les pays de production. Après le transport en vrac, les stocks sont situés dans de vastes installations des pays consommateurs (Pays-Bas pour l'Europe). Cette massification ne permet pas la ségrégation indispensable à la rémunération de la qualité et de la durabilité. Par conséquent, une forme de relocalisation des stocks est une orientation technique et politique à recommander, qui pourrait recevoir le soutien de la coopération européenne, et en tout état de cause d'acteurs publics. En effet, l'un des obstacles majeurs à un tel mouvement spontané est qu'une telle organisation n'est dans l'intérêt économique d'aucun acteur économique du secteur.

Pourtant, la croissance démographique et la popularité croissante du chocolat dans de nouvelles régions de consommation risquent d'accroître encore la pression sur les volumes, alors que les démarches de durabilité actuelles n'ont pas fait la preuve de leur capacité de transformation de la filière. Il va ainsi devenir urgent d'opérer des modifications structurelles de la chaîne de valeur, afin de rendre possible la croissance des volumes attendus, sans provoquer un nouveau boom dévastateur pour les forêts des pays encore relativement préservés.

### **3. LIMITES DES LABELS OU CERTIFICATIONS POUR LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION**

Trois types de labels, ou de certifications, sont aujourd'hui susceptibles de proposer des garanties de durabilité permettant de protéger la biodiversité mondiale et en particulier les forêts : la certification « commerce équitable » (CE), le label « biologique », et le label initialement dédié à cette problématique, « RainForest Alliance ». Les trois possèdent une certaine

renommée, une part de marché en croissance ou non négligeable, et proposent des garanties potentiellement significatives pour l'environnement et la forêt. L'analyse présentée ci-dessous examine dans quelle mesure leur mise en œuvre permet ou non d'apporter des garanties significatives pour la protection de la biodiversité mondiale.

La préservation de la biodiversité n'est pas un effet spécifiquement recherché et abordé dans les critères, ou les moyens mis en œuvre par le CE pour parvenir à ses fins. Elle est plutôt une conséquence positive, et recherchée, de la garantie d'un prix et d'une rémunération plancher pour les producteurs : en couvrant un « coût de production durable », le CE est censé pouvoir prendre en charge la préservation de l'environnement autant que les conditions de vie décentes des producteurs. Cependant, ce modèle fondé sur le paiement d'un prix plancher reste, sauf exceptions, limité par sa difficulté à s'affranchir complètement des fluctuations du marché mondial du cacao, dans un marché concurrentiel caractérisé par une surproduction de cacao, y compris équitable (seuls 50 % du cacao produits selon le cahier des charges équitable sont effectivement vendus au prix du commerce équitable). La marge de manœuvre pour la fixation de ce prix minimum et des primes de commerce équitable reste étroite et, de fait, la rémunération offerte par le CE ne s'éloigne que peu des cours moyens, sauf lorsque ceux-ci s'effondrent. Il est ainsi encore difficile pour le CE de proposer un prix minimum qui corresponde effectivement aux « coûts de production durable ».

Dans le cas du cacao « bio », la question de l'emprise de l'agriculture sur l'environnement local est absente des cahiers des charges, même si les lignes directrices du mouvement encouragent cette prise en compte. Les principes de la Fédération internationale de l'agriculture biologique (IFOAM) proscrivent en théorie l'établissement d'une plantation sur une zone de forêt naturelle, mais ce principe n'est presque jamais transcrit dans les cahiers des charges des différents organismes de certification. De plus, le modèle économique de la filière bio est fortement dépendant de l'existence d'une demande spécifique, prête à payer un prix significativement supérieur à celui des produits conventionnels. Or l'augmentation de la part de cacao bio sur le marché semble s'accompagner d'une baisse de l'écart de prix observé avec le marché conventionnel. Dans ces conditions, sauf si la demande poursuivait une croissance soutenue, la généralisation de l'agriculture biologique dans le cacao risque de se heurter à un seuil de saturation. Les expériences réussies de généralisation des pratiques biologiques à l'échelle d'un pays, comme en République dominicaine, montrent que ces succès sont fortement dépendants d'un soutien financier supplémentaire, sous forme de subventions publiques ou privées, au moins lors des années de conversion vers le bio, et d'un cadre légal pour les paysages forestiers.

La certification « Rainforest/UTZ », issue d'une fusion de labels préexistants, est, sur le papier, le plus susceptible d'apporter des garanties en termes de déforestation. De fait, son cahier des charges est l'un des plus exigeants en la matière puisqu'il s'appuie sur la méthodologie HCSA (High Carbon Stock Approach) développée par les industriels de l'huile de

palme. Cependant, les études disponibles suggèrent que seule une partie des cahiers des charges est effectivement exigée par les acheteurs. En effet, ce label permet d'adopter une approche progressive dans la mise en œuvre des pratiques durables : il peut certifier un producteur qui n'est pas aux normes du cahier des charges, mais qui a progressé. De plus, il semble que la question de la productivité des parcelles soit déterminante dans l'octroi du label, parfois au détriment des critères environnementaux (Lemeilleur & Balineau, 2015). Au point que l'on peut craindre qu'une partie de la filière aval (courtiers, transformateurs) utilise cette certification dans le but d'augmenter la productivité, sans garanties spécifiques quant à la déforestation.

## 4. ENGAGEMENTS VOLONTAIRES D'ENTREPRISES : UNE DÉMARCHÉ À PRÉCISER

À la différence des labels ou certifications, qui recourent à une « tierce partie » pour certifier la durabilité d'une production, les entreprises de la filière peuvent s'engager, de leur propre initiative et sous leur contrôle, à réduire ou supprimer leurs impacts négatifs sur la durabilité sociale et environnementale de la production de cacao. Nous avons étudié les engagements volontaires (EV) de quatre sociétés : Barry-Callebaut, Nestlé, Mondelez, et Mars (Amiel *et al.*, 2019). Ces EV sont relativement similaires (lutte contre le travail des enfants, soutien aux communautés de producteurs et programmes de lutte contre la déforestation) et l'on y retrouve les mêmes philosophies, en particulier la place centrale attribuée à la formation des agriculteurs et à l'augmentation de la productivité.

Ces engagements sont peu détaillés dans les documents publics accessibles, et le caractère durable ou responsable du cacao est, de même, peu défini. La plupart des indicateurs de progrès relèvent de l'échelle macroéconomique (nombre de producteurs au-dessus du seuil de pauvreté, nombre d'hectares replantés, niveau de productivité), mais les critères techniques et environnementaux qui permettraient de définir ce qu'est une production durable ne sont pas détaillés, au contraire de ce que proposent les cahiers des charges extrêmement précis des programmes de labélisation.

Si certains éléments des EV des quatre compagnies considérées, pris séparément, présentent un intérêt certain, comme les programmes d'accès à l'éducation ou les efforts de cartographie, leur efficacité pour améliorer la durabilité de la filière semble limitée, dans l'état actuel des choses. Pour l'essentiel, ces programmes font l'hypothèse centrale que c'est en intensifiant la production, par des améliorations techniques, que les conditions de vie s'amélioreront et la pression sur les milieux naturels se réduira. Pour le cas de la biodiversité au moins, les études montrent pourtant que les bénéfices des techniques d'intensification agricole pour la biodiversité sont loin d'être démontrés. Dans le cas des commodités d'exportation, ils peuvent même se révéler défavorables en encourageant la déforestation en l'absence d'une gestion ferme du foncier (résistance à l'expansion agricole illégale) et des ressources naturelles (IPBES, 2019, chap2, p.117).

### RÉFÉRENCES

- Amiel *et al.* (2019). Les chaînes de valeur agricoles au défi de la biodiversité : l'exemple du cacao-chocolat. Iddri, Étude N°05/19.
- Daviron, B., & Vagneron, I. (2011). "From Commoditisation to De-commoditisation... and Back Again: Discussing the Role of Sustainability Standards for Agricultural Products". *Development Policy Review*, 29(1), 91113. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7679.2011.00515.x>
- Lemeilleur, S. et Balineau, G. (2015). « Relever les défis du changement climatique : quels rôles pour la certification et les labels ? », dans *Changement climatique et agricultures du monde*, Paris, France, Quae, AFD & CIRAD (Agricultures et défis du monde), pp. 328.
- Ruf F. (1987). « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides – 1. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail. *L'agronomie tropicale* (1975), 42 (3) : 218-230.

---

Citation : Amiel, F., Laurans, Y. (2021). Pour un cacao sans déforestation : options politiques. Iddri, *Propositions* N°03/21.

---

Ce travail a bénéficié d'un soutien de l'Agence française de développement, et du gouvernement français au titre du programme « Investissements d'avenir », administré par l'Agence nationale de la recherche (ANR) sous la référence ANR-10-LABX-14-01.

### CONTACT

frederic.amiel@sciencespo.fr  
yann.laurans@sciencespo.fr

---

Institut du développement durable  
et des relations internationales  
41, rue du Four – 75006 Paris – France

[WWW.IDDRI.ORG](http://WWW.IDDRI.ORG)  
[@IDDRI\\_THINKTANK](https://twitter.com/IDDRI_THINKTANK)